

**LA GESTION DES FORÊTS QUÉBÉCOISES
ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**PAR:
YVES COSSETTE**

LE 3 AVRIL 1995

INTRODUCTION: DÉFINITIONS ET NOTIONS DE D.D.

Depuis la fin des années 80, le concept de Développement Durable est employé largement et quelquefois outrageusement. Victime d'un complexe de globalité et parce qu'il est indéfini dans le temps, il est sujet à interprétation des définitions qui le décrivent. En 1986, la commission mondiale sur l'environnement et le développement créaient la plus célèbre de toutes "... le Développement Durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs". Comme cette définition vise à réconcilier économie et écologie, plusieurs personnes pensent que "faire du Développement Durable consiste à embellir un aménagement ou à créer un habitat artificiel pour remplacer des zones naturelles qu'on veut perturber". Afin de clarifier la situation, 30 jeunes de disciplines et de milieux différents se sont questionnés sur cette définition. Voici donc l'apport de l'Université d'été internationale francophone édition 1994 à la définition du Développement Durable.

Il implique une prise de conscience des risques menaçant l'équilibre planétaire: le Développement Durable est une philosophie de survie (vie).

Il nécessite de remplacer les actions de court terme dans une perspective de long terme.

Il inclut des modifications fondamentales du système économique en tenant compte de la diversité des cultures et des identités.

Il utilise comme outil la modification du comportement (et des mentalités) des individus pour engager une démarche d'adaptation entre leurs désirs et leurs besoins.

En tenant compte de la réalité de l'économie actuelle fondée sur l'inégalité et la concentration, le Développement Durable se présente comme "l'utopie" créatrice d'espoir, ou l'idéal vers lequel il faut tendre de la fin du XX^e siècle et du XXI^e.

Mais il ne peut être ni simple cortège de bonnes intentions ni système de type totalitaire, il doit agir par un mouvement puissant de création conceptuelle, technologique, culturelle pour recréer la condition d'un meilleur équilibre.

Une fois ces notions assimilées, pouvons-nous dire que la gestion de la forêt québécoise tend vers un Développement Durable?

Afin de répondre à cette question, basons-nous sur les conditions du D.D. présentées par M. Young de son volume "Sustainable investment and ressources uses". Notons qu'il ne s'agit là que des conditions que j'ai jugé applicables dans ce cas-ci.

1. Maintien de la qualité de l'environnement

1.1 Conservation des cycles de la matière et des nutriments.

1.2 Maintien de la valeur des paysages.

2. Utilisation efficiente des ressources

2.1 Principe utilisateur-payeur.

2.2 Principe pollueur-payeur.

2.3 Couplage de garanties d'approvisionnement avec des garanties pour l'environnement.

2.4 Recherche de l'efficacité technologique.

2.5 Promotion du recyclage et de la durabilité des produits.

3. Éviter les erreurs gouvernementales

3.1 Faire la promotion de la responsabilité face aux ressources naturelles et humaines.

3.2 Taxer les activités d'extraction et d'usage des ressources.

4. Maintenir des opportunités pour le futur

4.1 Arrêter la dégradation environnementale.

4.2 Adopter une approche prudente devant l'incertitude sur les impacts environnementaux.

4.3 Augmenter la diversité écologique.

5. Conserver le capital-nature pour les ressources conditionnelles-renouvelables

- 5.1 Intégrer les coûts de remplacement dans le prix des ressources.
- 5.2 Investir dans l'amélioration de la productivité.
- 5.3 Subordonner la récolte à la productivité des écosystèmes.
- 5.4 Arrêter la dégradation des ressources.

Les projets visant à améliorer les conditions ci-dessus pourraient être analysés à l'aide des clefs suivantes:

- 1. L'identification des besoins.
- 2. L'acquisition de connaissances.
- 3. La recherche des alternatives.
- 4. Le partenariat.
- 5. La concertation.
- 6. La profitabilité pour le plus grand nombre.
- 7. La recherche de solutions globales.
- 8. L'intégration d'objectifs environnementaux et sociaux dès la conception du projet.
- 9. La mesure de l'efficacité en terme de buts multiples.
- 10. L'éducation des utilisateurs et des intervenants.

Notons qu'en 1991, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement publiait le rapport "Des forêts en santé". De lequel j'ai tiré quelques fonctions écologiques d'une forêt.

La forêt:

- . influence la qualité de l'eau, de l'air et des sols;
- . ralentit l'écoulement, les eaux de pluie et des fontes de neige;
- . aide à la purification de l'air;

- . module la température de l'air;
- . crée des micro-climats;
- . réduit la vitesse des vents.

L'utilisation des forêts par:

- . les chasseurs;
- . les pêcheurs;
- . les trappeurs;
- . les observateurs;
- . les villégiateurs;
- . etc.

gènèrent 1 milliard de dollars de revenus et ce, par année. Il apparaît évident de ne pas seulement considérer celle-ci comme une réserve de matière ligneuse.

Le gouvernement québécois en 1986 avait réalisé que les forêts avaient été surexploitées et que les industries faisaient face à d'importantes ruptures de stock à brève échéance dans plusieurs régions du Québec.

Le ministre délégué aux Forêts de l'époque instaurait la Loi sur les forêts afin de remédier à la situation. Il est à noter que cette loi régit encore l'exploitation forestière et que celle-ci n'est pas assujettie aux audiences publiques sur l'environnement, car il s'agit de grands projets industriels. Cette loi repose sur les principes de rendement soutenu et du respect réciproque de tous les utilisateurs de la forêt.

Quant au guide de modalité d'intervention en milieu forestier, il est le fruit d'une concertation entre le ministère de l'Énergie et des Ressources, du ministère de l'Environnement, et du ministère des Loisirs, Chasse et Pêche. Cette concertation semble s'être renforcée dernièrement en créant le ministère de l'Environnement et Faune, remplaçant ceux de l'Environnement et des Loisirs, Chasse

et Pêche. Quant à celui de l'Énergie et des Ressources, il est remplacé par celui des Ressources naturelles gérant le ministère des Forêts.

Récemment, le gouvernement instaurait un projet de gestion intégré des ressources qui, selon BAPE, aurait dû se faire avant la stratégie des forêts. Il émettait des réserves quant aux dangers de normes sylvicoles universelles. Il est évident que le territoire québécois est tellement vaste et diversifié que chaque cas peut être considéré individuellement, d'où le problème.

Le ministère des Forêts essaie maintenant de respecter quatre principes écologiques:

- . Aménager la forêt en harmonie avec la dynamique naturelle des peuplements.
- . Favoriser la régénération naturelle.
- . Respecter les propriétés des stations forestières.
- . Viser à réduire la vulnérabilité des milieux et des peuplements.

Par ailleurs, les conséquences de la récolte de matière ligneuse peuvent se définir comme ceci:

- . La perte du couvert forestier pour les espèces fauniques et la disparition d'habitats essentiels.
- . Les problèmes d'érosions conduisant au colmatage des frayères.
- . Une diminution de la diversité des peuplements et des essences.
- . Une destruction des sols se traduisant par une perte de fertilité.

Notons que présentement l'industrie doit se conformer à une coupe avec protection de la régénération et des sols. Idéalement, un ébranchage en forêt devrait être préféré à celui qui est présentement utilisé avec la méthode d'arbres entiers, c'est-à-dire en bordure du chemin.

De plus, l'utilisation des pesticides dans les plantations sera bannie sous peu afin de favoriser un dégagement manuel, augmentant du même coup le nombre d'emplois.

Afin d'éviter le problème de compaction et d'érosion des sols, des solutions seraient l'emploi de pneus à haute flottaison ainsi que de machineries plus légères.

Il apparaît à la lueur de ces constatations qu'il est souvent facile de remédier à une situation défavorable avec des actions concrètes bien souvent simples. Le problème vient du fait qu'il est souvent tard. Mais comme dans le dicton: "Vaut mieux tard que jamais". Un pas en avant ne fait pas reculer.

Par contre, des beaux principes et des belles lois c'est excellent pour valoriser son image, mais encore faut-il que le gouvernement puisse les faire respecter et responsabiliser sérieusement les divers intervenants. Mais pour ce faire, il se doit d'avoir les ressources humaines adéquates en nombre et en qualité. Comme l'argent ne pousse pas dans les arbres, mais provient des industries qui les coupent, les problèmes sont difficilement analysables.

BIBLIOGRAPHIE